

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 FÉVRIER 2018, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 février 2018 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2018-02-015**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en :

- ajoutant le point 13.1 Protocole relatif au processus de consultation concernant les demandes visant les systèmes d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion – Ratification;
- retirant les mots « Premier projet de » au point 4.7;
- modifiant 2017 pour 2018 au point 3.1;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2017
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 janvier 2018
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« Info Otterburn Park », l'« Info Otterburn Park Loisirs » et l'« Info Otterburn Park Éclair » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2
  - 4.2 Présentation du projet de Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« Info Otterburn Park », l'« Info Otterburn Park Loisirs » et l'« Info Otterburn Park Éclair » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2

- 4.3 Avis de motion – Règlement numéro 441-2 modifiant les articles 4.1 et 8.2 du Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.4 Présentation du projet de Règlement numéro 441-2 modifiant les articles 4.1 et 8.2 du Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.5 Avis de motion – Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et remplaçant le Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements numéros 417-2 et 417-3
- 4.6 Présentation du projet de Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et remplaçant le Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements numéros 417-2 et 417-3
- 4.7 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 431-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans une partie de la zone H-100 ainsi que de régler une problématique reliée aux garages annexés (attachés)
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92
  - 5.2 Adoption du Règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les Règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
  - 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans une partie de la zone H-100 ainsi que de régler une problématique reliée aux garages annexés (attachés)
  - 5.4 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 431-13
6. Administration générale
  - 6.1 Employé désigné – Application du Règlement numéro 452 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park
  - 6.2 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
  - 6.3 Autorisation de participation au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 13 au 15 juin 2018 – Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe
  - 6.4 Modes de financement des acquisitions d'immobilisations – Modification de résolutions adoptées par le conseil municipal au cours de l'exercice financier de 2017
  - 6.5 Nomination d'un représentant – Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes
  - 6.6 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec concernant une enquête en éthique et en déontologie
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 janvier au 12 février 2018
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2018-02-01

8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de dérogation mineure – 377, rue du Prince-Albert
  - 8.2 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale – 414, rue des Groseilliers
  - 8.3 Demande de dérogation mineure – 494, rue du Prince-Arthur
9. Travaux publics
  - 9.1 Adoption de la planification fonctionnelle – Entrepôt du parc Duncan-Campbell
  - 9.2 Béton bitumineux – Fourniture et pose – Année 2018 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.3 Marquage de la chaussée pour les années 2018-2019 et 2020 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.4 Nettoyage de puisards – Année 2018 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.5 Adoption du Programme d'entretien des ouvrages liés aux eaux pluviales
  - 9.6 Nettoyage et inspection de conduite d'égouts – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.7 Réfection de ponceaux – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.8 Équipements de ventilation de l'hôtel de Ville – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
  - 9.9 Autorisation de paiement – Réparations mécanique d'un véhicule de déneigement
  - 9.10 Remplacement et achat d'un filet – Parc Duncan-Campbell
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 15 au 21 avril 2018 sous le thème : « Je bénévole, tu bénévoles. Conjuguons notre bénévolat! »
  - 10.2 Octroi d'une gratuité – Salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Le Grain d'sel de la Vallée-du-Richelieu
  - 10.3 Demande de soutien financier – Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire
  - 10.4 Demandes de subventions pour le camp de jour – Autorisation de signature
  - 10.5 Octroi de gratuité – Salles du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et de l'Espace Libre Expression – Coopérative de solidarité santé de la Rive
  - 10.6 Ententes avec des organismes de sports de glace – Autorisation de signature
  - 10.7 Service du loisir et de la culture – Saison 2018 – Embauche de la responsable du camp de jour – Approbation de la grille salariale du personnel saisonnier de l'année 2018
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Cette période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h03 :

1. **Simon St-Laurent** **Demande de dérogation mineure/  
Dépôt de documents**

Note de la séance :

À 20h05 monsieur le conseiller Jacques Portelance quitte et revient à 20h06.

## RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Bienvenue à tous à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville pour le mois de février.

### 1) **Renouvellement des conduites d'eaux usées – Aide financière de 1 742 050 \$ du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT)**

Dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-2008), le MAMOT accorde à la Ville un montant de 1 742 050 \$. Cette aide financière servira au renouvellement des conduites d'eaux usées des rues suivantes :

- du Prince-Arthur entre Spiller et Victoria;
- du Prince-George entre Mason et Spiller;
- Laurier, du chemin des Patriotes à Mason;
- Laurier, entre Mason et Spiller;
- Laurier, entre Spiller et Victoria;
- Laurier, entre Victoria et St-John;
- du Prince-Arthur, entre chemin des Patriotes et Mason;
- du Prince-Arthur, entre Mason et Spiller.

### 2) **Rencontres et événements**

Depuis la séance ordinaire de janvier dernier, j'ai assisté à plusieurs événements et conseils d'administration des différentes régies, entre autres :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, conseil des maires, les 18 janvier et 15 février 2018;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, CA, le 24 janvier 2018;
- Formation – Gestion du changement, le 30 janvier 2018;
- Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, le 12 février 2018 (Jacques Portelance);
- Office municipal d'habitation – Comité de transition, le 13 février 2018 (Jacques Portelance);
- Comité écocentre régional, le 13 février 2018.

### 3) **Comité sur le sport, le loisir et la culture et Comité de sécurité municipale**

Pour votre information dix (10) personnes de notre territoire ont proposé leur candidature afin de devenir membre du comité sur le sport, le loisir et la culture tandis que sept (7) personnes se sont proposées pour le Comité de sécurité municipale.

**RÉSOLUTION  
2018-02-016**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 15 JANVIER 2018**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 24 JANVIER 2018**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 janvier 2018.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 400-3 RELATIF AU BULLETIN D'INFORMATION  
L'« INFO OTTERBURN PARK », L'« INFO OTTERBURN PARK LOISIRS » ET L'« INFO  
OTTERBURN PARK ÉCLAIR » ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
400-2**

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« *Info Otterburn Park* », l'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 février 2018.

**AVIS DE  
MOTION**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-3 RELATIF AU BULLETIN  
D'INFORMATION L'« INFO OTTERBURN PARK », L'« INFO OTTERBURN PARK LOISIRS »  
ET L'« INFO OTTERBURN PARK ÉCLAIR » ET REMPLAÇANT L'ARTICLE 4 DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2**

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier présente le projet de Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« *Info Otterburn Park* », l'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2.

L'objet de ce projet de Règlement est de diminuer annuellement le nombre de parution de l'*Info Otterburn Park Loisirs* afin qu'il soit publié selon les besoins du conseil municipal et des services municipaux.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 441-2 MODIFIANT LES ARTICLES 4.1 ET 8.2  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller Louis Côté donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 441-2 modifiant les articles 4.1 et 8.2 du Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 février 2018.

**AVIS DE  
MOTION**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 441-2 MODIFIANT LES ARTICLES  
4.1 ET 8.2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE  
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller Louis Côté présente le projet de Règlement numéro 441-2 modifiant les articles 4.1 et 8.2 du Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

L'objet de ce projet de Règlement est d'autoriser des dépenses d'une valeur de contrat inférieure à 20 000 \$ au directeur général ou en son absence, à son remplaçant et de modifier la procédure de reddition de comptes.

#### **AVIS DE MOTION**

##### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 442-1 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 442 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 417-2 ET 417-3**

Monsieur le conseiller Louis Côté donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et remplaçant le Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements numéros 417-2 et 417-3.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 février 2018.

#### **AVIS DE MOTION**

##### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442-1 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 442 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 417-2 ET 417-3**

Monsieur le conseiller Louis Côté présente le projet de Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et remplaçant le Règlement numéro 442 concernant l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements numéros 417-2 et 417-3.

L'objet de ce projet de Règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

#### **AVIS DE MOTION**

##### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS UNE PARTIE DE LA ZONE H-100 AINSI QUE DE RÉGLER UNE PROBLÉMATIQUE RELIÉE AUX GARAGES ANNEXÉS (ATTACHÉS)**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans une partie de la zone H-100 ainsi que de régler une problématique reliée aux garages annexés (attachés).

L'objet du Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin :

- d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans la nouvelle zone H-101 à même une partie de la zone H-100;
- de régler une problématique reliée aux garages annexés (attachés), notamment :
  - clarifier les définitions de « Garage annexe » et de « Garage privé » à la section *Dispositions interprétatives*;
  - retirer les éléments normatifs des définitions de « Garage annexe » et de « Garage privé » et intégrer ces éléments normatifs au Tableau 6;
  - modifier les normes du garage annexé (attaché) afin qu'il ne soit plus comptabilisé dans le 10 % de la superficie des bâtiments complémentaires,; mais dans le coefficient d'emprise au sol du bâtiment principal;
  - permettre les garages annexés (attachés) qui s'avancent vers la cour avant puisqu'ils font partie du bâtiment principal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 15 février 2018.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-12.*

**RÉSOLUTION  
2018-02-017**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LA ZONE HC-91 ET AFIN D'AJOUTER UN LOGEMENT A LA ZONE H-92**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a été présenté en consultation publique le 8 janvier 2018 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT** que suite à un avis public dûment donné le 7 février 2018, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-12, tel que rédigé.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 447-2.*

**RÉSOLUTION  
2018-02-018**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 447 ET 447-1 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement provincial a sanctionné le 2 décembre 2010, le projet de Loi 109 qui exige de toutes les Municipalités du Québec, qu'elles adoptent un code d'éthique et de déontologie en matière municipale conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**CONSIDÉRANT** que la loi susmentionnée stipule que toute Municipalité doit avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé permet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques, de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles et d'y intégrer des règles de conduite portant sur la négociation et les relations de travail;

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018 et que les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié le 31 janvier 2018 qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les Règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-13.*

**RÉSOLUTION  
2018-02-019**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS UNE PARTIE DE LA ZONE H-100 AINSI QUE DE RÉGLER UNE PROBLÉMATIQUE RELIÉE AUX GARAGES ANNEXÉS (ATTACHÉS)**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 15 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit premier projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du premier projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT** que le présent premier projet de règlement sera présenté en consultation publique et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-13, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2018-02-020**

**RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-13**

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du premier projet de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Premier projet de règlement numéro 431-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans une partie de la zone H-100 ainsi que de régler une problématique reliée aux garages annexés (attachés)

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement ci-dessus mentionné soit fixée au 12 mars 2018, à 20h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2018-02-021**

**EMPLOYÉ DÉSIGNÉ – APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 452 VISANT  
L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que l'article 7 du Règlement numéro 452 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park stipule que le conseil municipal doit désigner tout employé qui est autorisé à appliquer ledit Règlement, délivrer des constats d'infraction utiles à cette fin et tenter toute poursuite au nom de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal désigne l'inspecteur en urbanisme pour l'application du présent Règlement, délivrer des constats d'infraction utiles à cette fin et tenter toute poursuite au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION  
2018-02-022**

**DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR  
SERVICES RENDUS**

**CONSIDÉRANT** que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus par un membre du conseil municipal dans le cadre de trois (3) dossiers d'enquête de la Commission municipale du Québec, relativement à l'éthique et à la déontologie, dont les numéros sont CMQ-66283, CMQ-66284 et CMQ-66285;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 janvier 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une somme de 4 030,45 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de ces trois dossiers;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION  
2018-02-023**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES  
DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC DU 13 AU 15 JUIN 2018 – ME JULIE WAITE,  
DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe a formulé une demande de participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce congrès permet notamment aux participants d'être informés de l'évolution et des nouveautés du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

**CONSIDÉRANT** que les frais de ce congrès sont de 851,97 \$, taxes applicables incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 23 janvier 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal autorise Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, à participer audit congrès à Québec et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient payés ou remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-346 Greffe - congrès.

**RÉSOLUTION  
2018-02-024**

**MODES DE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS – MODIFICATION DE  
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DE L'EXERCICE  
FINANCIER DE 2017**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de vérification du dernier exercice financier de la Ville, il est essentiel pour les auditeurs, que le mode de financement des acquisitions d'immobilisations soit spécifié;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, il y a lieu de réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2017 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué et une période d'amortissement, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation datée du 31 janvier 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2017 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué et une période d'amortissement, le cas échéant, le tout conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les dépenses encourues dans le dossier de relations de travail portant le numéro 600519-1 soient financées par l'excédent de fonctionnement non affecté;

**QUE** les dépenses encourues pour les élections soient financées par l'excédent de fonctionnement affecté pour les élections.

**RÉSOLUTION  
2018-02-025**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA  
VALLÉE-DES-PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes a lancé une invitation à la Ville pour que celle-ci délègue un représentant, membre du conseil municipal, pour participer aux rencontres de l'organisme;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur le conseiller Jacques Portelance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville nomme monsieur le conseiller Jacques Portelance, représentant de la Ville, à la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT  
UNE ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE**

**CONSIDÉRANT** que le 6 février 2018, la Commission municipale du Québec a rendu une décision dans le dossier d'une enquête en éthique et déontologie en matière municipale portant les numéros CMQ-66283, CMQ-66284 et CMQ-66285;

**CONSIDÉRANT** que cette décision a été reçue le même jour par la greffière;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), la greffière doit déposer la décision au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception;

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), la greffière dépose la décision rendue par la Commission municipale du Québec le 6 février 2018 dans le dossier d'une enquête en éthique et déontologie en matière municipale portant les numéros CMQ-66283, CMQ-66284 et CMQ-66285.

**RÉSOLUTION  
2018-02-026**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 JANVIER AU 12 FÉVRIER  
2018**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 10 janvier au 12 février 2018 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements		50 824,61 \$
Budget 2017 :	25 463,30 \$	
Budget 2018 :	25 361,31 \$	
Liste des dépôts directs		245 068,98 \$
Budget 2017 :	38 923,19 \$	
Budget 2018 :	206 145,79 \$	
Liste au 12 février 2018, chèques n <sup>os</sup> 17173 à 17206		54 659,04 \$
Budget 2017	13 506,74 \$	
Budget 2018 :	41 152,30 \$	

Chèques n <sup>os</sup> 17207 à 17268	544 841,79 \$
Budget 2017 :	52 097,93 \$
Budget 2018 :	492 743,86 \$

**Déboursés par retraits bancaires** **375 047,04 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **1 270 441,46 \$**

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2018-02-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n<sup>o</sup> CT-2018-02-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

#### Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

## RÉSOLUTION 2018-02-027

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 377, RUE DU PRINCE-ALBERT

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser que la distance soit nulle entre l'accès du stationnement et la ligne latérale de terrain;

**CONSIDÉRANT** que les articles 135 et 141 du Règlement de zonage numéro 431 indiquent que la distance minimale autorisée est de 0,45 mètre;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur géomètre, en date du 23 novembre 2017, sous le numéro 5327 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 365 et 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-50-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2018-02-028**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION UNIFAMILIALE – 414, RUE DES GROSEILLIERS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise le changement du revêtement des murs extérieurs de la résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement proposé à l'origine était constitué de pierre grise, de lattes de pin couleur cèdre de l'ouest ainsi que d'acrylique de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que ce revêtement a été accepté suite à la résolution portant le numéro 2017-07-220;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau revêtement fut proposé suite à une demande subséquente;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement fut accepté conditionnellement à ce que le déclin de fibrociment soit texturé imitation bois sans rainures, conformément à la résolution portant le numéro 2017-12-391;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau revêtement proposé remplace le déclin et sera composé de panneaux de fibrociment de type « HardiePanel » de couleur « Cobble Stone » et de texture lisse;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéros 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-01-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

*Note de la séance :*

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 494, RUE DU PRINCE-ARTHUR**

*Note de la séance :*

*Suspension de la séance ordinaire de 20h29 à 20h35.*

*Point reporté à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 19 mars 2018.*

**RÉSOLUTION  
2018-02-029**

**ADOPTION DE LA PLANIFICATION FONCTIONNELLE – ENTREPÔT DU PARC DUNCAN-CAMPBELL**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la construction d'un entrepôt pour les équipements des patinoires du parc Duncan-Campbell, il y a lieu d'adopter une planification fonctionnelle;

**CONSIDÉRANT** que cette planification sera utilisée par le professionnel qui assistera la Ville pour faire le design et pour les autres professionnels afin d'élaborer des plans et devis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville adopte la Planification fonctionnelle pour l'entrepôt au parc Duncan-Campbell;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2018-02-030**

**BÉTON BITUMINEUX – FOURNITURE ET POSE – ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les réparations diverses de l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix maximal (taxes applicables incluses)</b>
Pavages P. Brodeur inc.	47 843,98 \$
Pavage Eugène Guilmain	52 736,73 \$
Pavages Maska inc.	53 574,10 \$
Pavage Axion	59 440,24 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux pour les réparations diverses pour l'année 2018, à l'entreprise Pavages P. Brodeur inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix maximal de 47 843,98 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-625 Asphalte-réfection.

**RÉSOLUTION  
2018-02-031**

**MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2020 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le marquage de la chaussée pour les années 2018-2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix maximal (taxes applicables incluses)</b>
Lignes Maska	22 118,09 \$/année
Profilco inc.	27 933,25 \$/année

**CONSIDÉRANT** que dans le devis d'appel d'offres, les quantités y étant stipulées ne sont qu'estimatives et les quantités réelles peuvent être notamment maintenues ou diminuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 12 février 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de marquage de la chaussée pour les années 2018-2019 et 2020, à l'entreprise Lignes Maska, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix annuel n'excédant pas 16 000 \$, taxes applicables incluses et selon les quantités réelles, le tout, conformément aux conditions et aux modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-690 - Lignage de rues.

**RÉSOLUTION  
2018-02-032**

**NETTOYAGE DE PUISARDS – ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS  
SOUSSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le nettoyage de puisards de rues de la Ville pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Véolia ES Canada Services Industriels	12 037,88 \$
Enviro 5	12 256,34 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville adjuge le contrat pour le nettoyage de puisards de la Ville pour l'année 2018, à l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 12 037,88 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-415-00-516 et 02-415-01-516 – Réseau d'égout - location d'équipements et Égout pluvial – location d'équipements.

**RÉSOLUTION  
2018-02-033**

**ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES OUVRAGES LIÉS AUX EAUX PLUVIALES**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC) permettant la réalisation des travaux de réhabilitation des rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George, le conseil municipal doit approuver et maintenir les opérations d'entretien des ouvrages liées aux eaux pluviales, le tout, tel que plus amplement décrit au Programme d'entretien des ouvrages liés aux eaux pluviales déjà déposé au MDDELCC;

**CONSIDÉRANT** que les opérations décrites sont déjà fixées aux opérations courantes du Service des travaux publics et le logiciel utilisé pour le suivi, est également disponible au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal adopte le Programme d'entretien des ouvrages liés aux eaux pluviales et transmette au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une copie de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2018-02-034**

**NETTOYAGE ET INSPECTION DE CONDUITE D'ÉGOUTS – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le nettoyage et l'inspection des conduites des rues Clifton, Eleanor, Helen et du Prince-Edward;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix : 2 sections et 4 sections (taxes applicables incluses)</b>
Enviro 5	38 438,79 \$ / 73 022,46 \$
Véolia	42 402,50 \$ / 78 341,37 \$
Groupe ADE	44 246,17 \$ / 83 195,46 \$

**CONSIDÉRANT** que dans le devis d'appel d'offres, les quantités y étant stipulées ne sont qu'estimatives et les quantités réelles peuvent être notamment maintenues ou diminuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville adjuge le contrat pour le nettoyage et l'inspection des conduites des rues Clifton et Eleanor, à l'entreprise Enviro 5, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 38 438,79 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 – Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION  
2018-02-035**

**RÉFECTION DE PONCEAUX – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la réalisation des travaux de réfection des ponceaux de la rue Mason;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Les entreprises Michaudville inc.	333 000 \$
Sade Canada	358 851,35\$
Eurovia Québec Construction	364 003,15\$
Excavation ESM	392 580,41\$
Excavation Civil Pro	424 252 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de réfection des ponceaux de la rue Mason, à Les entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 333 000 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 – Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION  
2018-02-036**

**ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS  
BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et l'installation d'équipements pour permettre le zonage de la ventilation de l'hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Sansoucy – Réfrigération Climatisation inc.	26 444,25 \$
Diffusair SEP inc.	28 491,25 \$
Air Ambient	31 855 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville adjuge le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements pour permettre le zonage de la ventilation de l'hôtel de Ville, à l'entreprise Sansoucy – Réfrigération Climatisation inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 26 444,25 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-151-00-000 – Fonds de roulement.

**RÉSOLUTION  
2018-02-037**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATIONS MÉCANIQUE D'UN VÉHICULE DE  
DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'urgence afin de réparer la transmission d'un véhicule de déneigement ont été effectués;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville ratifie le contrat adjugé de gré à gré pour les réparations urgentes de la mécanique du véhicule de déneigement portant le numéro 06-31, à l'entreprise Les camions Beaudoin inc., pour un prix de 17 994,31 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-20-525 – Voirie - entretien et réparation de véhicules.

**RÉSOLUTION  
2018-02-038**

**REPLACEMENT ET ACHAT D'UN FILET – PARC DUNCAN-CAMPBELL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut remplacer et faire installer un nouveau filet au terrain de balles du parc Duncan-Campbell;

**CONSIDÉRANT** la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville octroi le contrat de gré à gré, à l'entreprise Filet Nad's, pour le remplacement et l'ajout du filet au terrain de balles du parc Duncan-Campbell, pour un montant de 16 064,35 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2018-02-039**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 15 AU 21 AVRIL 2018  
SOUS LE THÈME : « JE BÉNÉVOLE, TU BÉNÉVOLES. CONJUGUONS NOTRE  
BÉNÉVOLAT! »**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 15 au 21 avril 2018, partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** que cette forme de reconnaissance est l'occasion de rendre hommage aux bénévoles qui s'efforcent d'améliorer la qualité de leurs collectivités et la vie de leurs concitoyens;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut également souligner l'apport essentiel des bénévoles à la vie communautaire otterburnoise;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal proclame la Semaine de l'action bénévole du 15 au 21 avril 2018;

**QUE** cette Semaine soit soulignée par des panneaux aux entrées de la Ville et par tout autre moyen proposé par l'administration municipale.

**RÉSOLUTION  
2018-02-040**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ – SALLE DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA  
POINTE-VALAINE – LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-23, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par l'organisme le Grain d'sel de la Vallée-du-Richelieu afin de tenir une activité de levée de fonds;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme favorise l'entraide et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant le développement de l'autonomie alimentaire et économique des familles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 29 janvier 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville accorde la gratuité de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine de même que l'accès au mobilier et aux équipements disponibles, à l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu pour la tenue de leur levée de fonds qui se tiendra le 24 février 2018 de 16h à 22h.

**RÉSOLUTION  
2018-02-041**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GROUPE SCOUT DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** la politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette politique est de favoriser toute initiative visant à assurer aux familles d'Otterburn Park la possibilité de participer à différentes activités de loisir;

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de la part du Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire dont font partie des jeunes otterburnois;

**CONSIDÉRANT** la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des critères de cette politique est de répondre à des besoins identifiés de la communauté otterburnoise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville accorde un soutien financier de 300 \$ à Groupe Scout de Mont-Saint-Hilaire;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Loisirs - subvention aux organismes reconnus.

**RÉSOLUTION  
2018-02-042**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE CAMP DE JOUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a déposé des demandes de subventions afin de financer une partie du salaire :

- d'au moins un (1) animateur de camp de jour dans le cadre d'Emploi Été Canada, et;
- de six (6) accompagnateurs de camp de jour dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PACL), offert par Zone Loisir Montérégie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville autorise madame Anik Nesterenko, technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture, à signer les demandes de subventions pour et au nom de la Ville dans le cadre des programmes suivants :

- Emploi Été Canada – Au moins un (1) animateur de camp de jour;
- Zone Loisir Montérégie – Six (6) accompagnateurs de camp de jour pour les personnes handicapées (PACL).

*Note de la séance :*

*Monsieur le conseiller Jacques Portelance divulgue, séance tenante, son intérêt à l'effet qu'il est membre utilisateur de la Coopérative de solidarité santé de la Rive et s'abstient de voter.*

**RÉSOLUTION  
2018-02-043**

**OCTROI DE GRATUITÉ – SALLES DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA  
POINTE-VALAINE ET DE L'ESPACE LIBRE EXPRESSION – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ  
SANTÉ DE LA RIVE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification 399-23, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par la Coopérative de solidarité santé de la Rive afin de tenir une conférence sur la saine alimentation à l'Espace Libre Expression et l'assemblée générale annuelle au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accorde les gratuités pour l'utilisation des salles ainsi que l'accès au mobilier et aux équipements disponibles à la Coopérative de solidarité santé de la Rive afin de tenir :

- 1) une conférence sur la saine alimentation à l'Espace Libre Expression, le 13 mars 2018 de 19h à 21h;
- 2) l'assemblée générale annuelle au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, le 26 mars 2018 de 18h30 à 21h30.

**RÉSOLUTION  
2018-02-044**

**ENTENTES AVEC DES ORGANISMES DE SPORTS DE GLACE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville contribue financièrement au fonctionnement de certains organismes de sports de glace et a établi un cadre d'entente afin de déterminer les paramètres de calcul des subventions et des modalités de paiement ou de remboursement pour la location de la glace;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser la signature des ententes entre la Ville et les organismes suivants, soit le Comité des Jeunes Riverains, le Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire ainsi que le Club de Ringuette de la Vallée du Richelieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 février 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville approuve le montant de 95 \$ pour la surprime pour le programme d'utilisateur-payeur pour les résidents d'Otterburn Park;

**QUE** le taux horaire de la location de la glace soit établi au montant de 254,95 \$ pour la Ringuette Vallée Richelieu et le Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire et de 249,96 \$ pour le Comité des Jeunes Riverains;

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont autorisés à signer les ententes de sports de glaces, saison 2017-2018, avec les organismes de sports de glace mentionnés précédemment;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-970 - Heures de glace.

**RÉSOLUTION  
2018-02-045**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2018 – EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR – APPROBATION DE LA GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL SAISONNIER DE L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de la responsable du programme de camp de jour pour la saison estivale de l'année 2018 et, conséquemment à l'augmentation du salaire minimum au Québec, de modifier la grille salariale du personnel attiré au camp de jour et aux terrains de balle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 14 février 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville embauche madame Vanessa Francoeur à titre d'employée temporaire responsable du camp de jour pour la saison estivale 2018, à l'an 2 de son échelle salariale;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-59-141 Salaire - camp de jour;

**QUE** la Ville approuve la grille salariale, pour l'année 2018, du personnel attiré au camp de jour et aux terrains de balle.

**RÉSOLUTION  
2018-02-046**

**PROTOCOLE RELATIF AU PROCESSUS DE CONSULTATION CONCERNANT LES  
DEMANDES VISANT LES SYSTÈMES D'ANTENNE DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE  
RADIODIFFUSION – RATIFICATION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville peut adopter des exigences locales qui s'ajoutent à celles prévues à la circulaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada portant sur les systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

**CONSIDÉRANT** le processus de consultation qui a déjà été appliqué par la Ville d'Otterburn Park relativement aux demandes visant les systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de ratifier ledit processus;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal ratifie le protocole relatif au processus de consultation concernant les demandes visant les systèmes d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h52 à 21h12 :

- |    |                          |  |
|----|--------------------------|--|
| 1. | <b>Rose-Mary Thonney</b> | <b>Entente piscine avec Beloeil<br/>Otterburn Park – Négociation<br/>Régionalisation</b> |
| 2. | <b>Louise Casavant</b>   | <b>Environnement<br/>Montagne St-Hilaire</b>   |

**RÉSOLUTION  
2018-02-047**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h12.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**